

## SECRETARIAT DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES

### Consultations sur la recherche du nouveau Procureur de la Cour pénale internationale

Le 23 novembre 2011

#### Déclaration du Président de l'Assemblée

Votre Excellence,  
Chers collègues,

Je vous remercie d'être venus assister à cette réunion informelle du Groupe de travail de New York pour examiner la procédure d'élection du nouveau Procureur de la Cour pénale internationale. Cette réunion a pour objectif de fournir des informations détaillées sur les activités qui ont eu lieu depuis la publication du rapport du Comité de recherche, et de débattre ensemble de la voie à suivre, car nous approchons la dixième session de l'AEP qui, comme vous le savez, débutera le 12 décembre. L'élection du prochain Procureur est une décision des 118 États Parties au Statut de Rome. Il est donc important d'assurer la plus grande transparence et la participation de tous les États Parties suivant ce format ouvert.

Tout au long de l'élection du Procureur, nous sommes tenus d'appliquer les dispositions pertinentes du Statut de Rome et les résolutions de l'Assemblée. Je souhaite renvoyer notamment à l'article 42 du Statut de Rome concernant le Bureau du Procureur, et à la résolution de l'Assemblée ICC-ASP/3/Res.6 sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges, du Procureur et de procureurs adjoints de la Cour. Nous avons cherché en particulier à nous conformer au paragraphe 33 de l'annexe de cette résolution, qui prévoit que « tout est mis en œuvre pour élire le Procureur par consensus ».

Vous vous souviendrez que, le 25 octobre, lors d'une réunion ouverte du Bureau de l'Assemblée, le rapport du Comité de recherche pour le poste de Procureur de la Cour pénale internationale a été présenté aux États Parties. Après examen de plus de 50 propositions et déclarations d'intérêt, et à la suite de l'audition des huit individus les plus prometteurs, le Comité de recherche a présenté une liste restreinte de quatre noms au Bureau. Les quatre individus étaient Mme Fatou Bensouda, M. Andrew Cayley, M. Mohamed Chande Othman et M. Robert Petit. Il convient dès ce stade de mettre en relief les conclusions du Comité de recherche selon lesquelles ces individus remplissaient les conditions posées par l'article 42 du Statut de Rome et étaient aussi les plus qualifiés pour le poste.

Lors de cette réunion, j'avais annoncé que je voulais mener des consultations approfondies pour déterminer, d'ici *Thanksgiving*, s'il serait possible de parvenir à un consensus entre les États Parties sur le nouveau Procureur. Dans une lettre en date du 28 octobre, je vous avais informé de la désignation de cinq points focaux régionaux pour m'assister dans cette tâche. Ces points régionaux sont :

- S.E. M. Charles Thembani Ntwaagae (Botswana),
- S.E. Mme Sofia Mesquita Borges (Timor-Leste),
- S.E. M. Margus Kolga (Estonie),
- S.E. M. Eduardo Ulibarri (Costa Rica), et
- S.E. M. Herman Schaper (Pays-Bas).

Après la présentation du rapport du Comité de recherche, j'ai rencontré les Représentants permanents (et un Représentant permanent adjoint) des quatre États dont les ressortissants figurent sur la liste restreinte. Lors de nos conversations j'ai évoqué la procédure à suivre et leur rôle vis-à-vis d'autres États Parties dans cette procédure ; je leur ai également demandé de contribuer aux efforts pour parvenir à un consensus.

Tout au long de cette procédure j'ai consulté l'Ambassadeur Intelmann, le nouveau Président de l'Assemblée qui présidera l'élection du prochain Procureur. Depuis son arrivée fin octobre à New York, nous avons collaboré étroitement lors de toutes les consultations, et ces dernières deux semaines nous avons dirigé la procédure ensemble.

Parallèlement aux consultations conduites par les points focaux, par l'Ambassadeur Intelmann et par moi-même, j'ai également organisé une série de réunions du Groupe de travail de New York, lors desquelles les quatre candidats de la liste restreinte du Comité de recherche ont eu l'occasion de se présenter aux États Parties, et auxquelles les États Parties ont pu poser des questions et entamer un dialogue avec ceux-ci. Les réunions se sont tenues

- le 2 novembre avec Mme Bensouda,
- le 9 novembre avec M. Petit,
- le 11 novembre avec M. Cayley, et
- le 14 novembre avec M. Othman.

Je saisis cette opportunité pour remercier à nouveau tous les candidats, dont certains ont littéralement traversé la moitié du monde, d'avoir été présents, et tous ceux qui ont assisté aux réunions et posé une série de questions. Je vous suis reconnaissant du retour d'expérience positif dont de nombreux d'entre vous m'ont fait part à ce sujet, et espère que des enseignements positifs pourront en être tirés.

Depuis le dernier entretien avec les candidats le 14 novembre, les points focaux et moi-même avons conduit d'importantes consultations avec tous les États Parties au Statut de Rome. Le 18 novembre et aujourd'hui, lors de deux réunions, ils m'ont informé du résultat de leurs consultations.

En voici les conclusions préliminaires :

Premièrement, une forte volonté existe d'élire le prochain Procureur par consensus, dans toute la mesure du possible. Il est très clair que la personne la plus qualifiée doit être élue.

Ensuite, d'après le sentiment général, le prochain Procureur doit venir d'Afrique. Bien que ce point de vue ait été exprimé de façons très différentes, et que certains d'entre vous ont explicitement exprimé leur soutien en faveur de candidats d'autres parties du monde, nous sommes convaincus de ne pouvoir parvenir à un consensus que si nous nous concentrons effectivement sur les deux noms de la région d'Afrique. Depuis vendredi dernier les consultations ont donc porté sur les deux candidats potentiels d'Afrique. Ces consultations ont montré qu'il s'agit bien de la bonne voie, et que cette approche est généralement approuvée.

Parallèlement, plusieurs États n'ont pas exprimé de préférence marquée lors des consultations, soit parce qu'ils estiment que tous les candidats sont qualifiés pour le poste, soit par manque d'instructions. Il semble que certains estiment que les quatre – et désormais deux - noms considérés sont de très bonnes options pour la décision sur le nouveau Procureur.

Ayant limité les consultations aux deux noms d'Afrique, j'ai informé les deux États des ressortissants sélectionnés par le Comité de recherche pour la liste restreinte qu'ils ne participeraient plus aux consultations en cours. J'ai également parlé aux messieurs Cayley et Petit au téléphone pour les informer de l'évolution des consultations. Ils ont tous deux exprimé qu'ils comprenaient la procédure, et ont notamment souligné l'utilité de la recherche d'un consensus.

Depuis vendredi dernier, l'Ambassadeur Intelmann et moi-même nous sommes rencontrés initialement tous les deux, et ensuite lors d'une réunion conjointe avec les Ambassadeurs de Gambie et de la République-Unie de Tanzanie. Lors de ces réunions, nous avons débattu de l'état d'avancement des consultations et du niveau de soutien préliminaire, tout en considérant qu'un nombre important d'États n'avaient pas encore clairement exprimé de préférence. Nous avons également examiné la voie à suivre afin de préparer la réunion de cet après-midi et pour donner une idée claire aux États Parties de la suite des événements.

Après la réunion de ce matin avec les points focaux et avec les Représentant permanents des deux pays concernés, je suis en mesure de conclure que :

Certains États Parties ont explicitement indiqué leur préférence, mais d'autres ne se sont pas encore exprimés clairement. Par ailleurs, la réunion de l'Assemblée des États Parties va bientôt avoir lieu et j'ai également conscience de l'urgence de la situation dont il m'a été fait part ces derniers jours. Ayant consulté l'Ambassadeur Intelmann et mes points focaux ce matin, je me permets de vous informer qu'un accord a été conclu avec les deux pays concernés et que nous sommes en mesure pour poursuivre cette procédure jusqu'au soir du 30 novembre, afin de tout mettre en œuvre pour parvenir à un consensus. Nous estimons qu'il est vain de poursuivre l'exercice au delà de ce délai. Je prie donc tous ceux qui ne l'ont pas encore fait de donner dès que possible des indications claires aux points focaux de leurs régions.

Comme vous le savez, aucune candidature n'a encore été présentée formellement, et je m'en réjouis ; cela montre que les États Parties coopèrent pleinement dans cette procédure de consultations informelles. Conformément à l'une des conditions techniques de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, nous avons déjà prolongé plusieurs fois la période de présentation des candidatures pour nous donner plus de temps pour parvenir à un consensus. Étant donné que la période de présentation des candidatures prorogée s'achève à nouveau le 25 novembre, nous prolongerions formellement la période de nomination une fois de plus pour permettre à nos consultations d'aboutir. Là encore, notre date butoir serait fixée au soir du 30 novembre, à l'heure de New York.

Permettez-moi de conclure mon exposé en remerciant tous ceux d'entre vous qui ont apporté un appui à cette procédure, et notamment les cinq points focaux locaux qui ont énormément contribué à nos efforts pour parvenir à un consensus.

J'organiserai également une nouvelle réunion similaire à celle-ci le 1<sup>er</sup> décembre, afin de vous informer une dernière fois de l'état d'avancement de ma procédure de consultations.

Merci beaucoup.

\*\*\*